

## Mesures d'attractivité pour les ouvriers au recrutement

(Réunion DRH-MD du 18 septembre)



Ce lundi 18 septembre, faisant suite aux réunions bilatérales d'avant l'été, la DRH-MD et les fédérations ont échangé sur un ensemble de mesures au bénéfice des ouvriers au moment du recrutement afin de favoriser l'attractivité. Les fédérations alertent depuis longtemps sur cette situation, face à l'attrition des candidats au recrutement et aux démissions de plus en plus nombreuses, particulièrement sur les métiers dits « MCO », terrestre ou aéro, même si ces difficultés concernent désormais tous les employeurs.

Laurent TINTIGNAC (SIAé) et Stéphane SIMON (DGA) représentaient l'UNSA

### DEPLAFONNEMENT DANS LA PRISE EN COMPTE DES SERVICES ACCOMPLIS A COMPTER DES RECRUTEMENTS 2024 AVEC RETROACTIVITE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021.

Aujourd'hui plafonnée au 5<sup>e</sup> échelon du groupe 6, cette prise en compte de la totalité des services accomplis dans un emploi précédent, qu'il soit privé ou public, permettra un recrutement jusqu'au 9<sup>e</sup> échelon (Ecart entre Gr6-1 et Gr6-9 = 280€). Cette mesure sera transposée aux agents ex militaires dans le cadre de l'agrément L4139-2 dans la limite des 3/4 de l'ancienneté contre zéro aujourd'hui.

Pour l'UNSA, c'est une mesure demandée et portée par vos représentants. Elle permettra de franchir le cap d'une rémunération au-delà de 2 000€ nets, correspondant davantage aux standards des secteurs concurrentiels. L'UNSA demande que toute la population en Gr6 soit examinée et prise en compte et pas seulement les agents recrutés à partir de 2021. La DRHMD s'engage à examiner les modalités de recueil des éléments pour cette population d'avant 2021, afin que chaque agent soit en capacité de déposer un dossier en 2024. L'UNSA, dans la même logique de rémunération, propose une mesure qui permettra d'améliorer le net à payer de tous les personnels à statut ouvrier et dont le sens pose encore question, c'est le déplafonnement du calcul de prime de rendement sur la valeur du 5<sup>ème</sup> échelon max, l'UNSA propose la modification de cette règle par « La PR est calculée sur la valeur de l'échelon détenu ».

### L'UNSA demande une modification de l'arrêté relatif aux formations qualifiantes

- L'UNSA profite de cette séance pour proposer à la DRHMD une remise à plat des textes relatifs aux « Formations Qualifiantes ».
- L'UNSA-Défense demande que l'ensemble des certifications, habilitations, QT, essais en vol, Cofrend, etc... et obligatoires dans l'exercice des fonctions correspondantes, valident de manière systématique un avancement au groupe supérieur.
- Les FQ sont bien pour l'UNSA une évolution et une acquisition de compétences imposées par une réglementation de plus en plus exigeante.
- La DRHMD prend ce dossier proposé par vos délégués UNSA et reviendra vers les fédérations avec une étude d'impact.



**L'UNSA Défense, faites la différence !**

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision

UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
01 42 22 37 02



[federation@unsa-defense.org](mailto:federation@unsa-defense.org)



[portail-unsaintradef.gouv.fr](http://portail-unsaintradef.gouv.fr)



[www.unsa-defense.org](http://www.unsa-defense.org)



[@UnsaDefense](https://www.facebook.com/UNSADefense)



[www.facebook.com/UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense)



[Unsa defense diffusion](https://www.youtube.com/UnsaDefense)

## MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE ALLEGEE DE RECRUTEMENT POUR LES APPRENTIS, ANCIENS FONCTIONNAIRES, CONTRACTUELS ET MILITAIRES PAR LA SUPPRESSION DE L'EPREUVE THEORIQUE DE L'ESSAI PROFESSIONNEL.

• Pour l'UNSA, en apparence une idée séduisante mais attention aux fausses bonnes idées. L'UNSA s'inquiète de l'équité de traitement entre candidats à un même poste, aussi de la difficulté à organiser 2 types d'épreuves selon l'origine des candidats et du travail que ce système va faire peser sur les RH locales et les jurys d'essai. Cela entraîne également une modification des textes réglementaires pour intégrer l'épreuve HSCT à l'épreuve pratique et non plus à l'épreuve théorique. Il conviendra de trouver une option permettant de respecter ces préalables (l'idée d'une épreuve d'admissibilité pourrait être étudiée).

L'UNSA demande dans le cadre des nouvelles procédures de recrutement la restauration des échelons dits d'affûtage dans les essais d'embauche, permettant pour celles et ceux ne disposant pas d'une ancienneté acquise importante, voire aucune, un recrutement jusqu'au 5<sup>e</sup> échelon selon la note obtenue à l'essai d'embauche. Si le MinArm veut restaurer l'attractivité, il faut qu'il s'en donne les moyens et cette mesure en est un.

## SUPPRESSION DU QUOTA FIXANT A 25% LA PART DES APPRENTIS DANS LES VOLUMES DE RECRUTEMENTS.

• Pour l'UNSA une mesure de bon sens dès lors que ce taux de 25% n'est jamais atteint. Ce qui pose quand même question au regard des milliers d'apprentis que forme le MinArm.

## AVANCEMENT EN GR7. LA DRHMD S'ENGAGE A PRESENTER A LA FONCTION PUBLIQUE UNE SECONDE CAMPAGNE D'AVANCEMENT EN GROUPE 7 POUR 2024 EN PLUS DU TAUX DE 14% DEJA ARRETE

• L'UNSA l'a dit et répété, l'immense en-cours d'agents en Gr6 ne peut être résorbé par la seule application du taux annuel de 14%. Aussi une seconde campagne d'avancement en 2024 est une bonne idée... indispensable même.

## PRIME AU RECRUTEMENT OU PRIME D'INSTALLATION. DANS LES METIERS EN TENSION ET ZONES GEOGRAPHIQUES DIFFICILES, MISE EN PLACE SUR VOLONTARIAT D'UNE PRIME D'INSTALLATION D'UN MONTANT AUTOUR DE 10 000€ ASSORTI D'UN LIEN AU SERVICE A DEFINIR ET FRACTIONNEE EN 2 OU 3 VERSEMENTS.

• L'UNSA l'a dit ce jour, ce sont bien les 21 métiers du MinArm qui sont en tension. Tous les employeurs témoignent des mêmes difficultés. Il conviendra donc pour la DRHMD de ne pas créer davantage de déséquilibre ou de tensions que cette prime n'est censée régler. Quelle attribution aux agents déjà recrutés et aux bornes de cette prime?



Rejoignez le syndicat qui agit, avant tout, pour vous

Je découvre l'UNSA



## Calendrier

- Les modifications réglementaires que ces échanges emportent, notamment les décrets ouvriers de 2016, seront proposées au vote des élus du Comité Social Ministériel du 5 octobre pour le texte « Déplafonnement des échelons au recrutement ».
- Le texte relatif à la mise en place de procédures de recrutement allégées sera lui présenté au CSA Ministériel de décembre.
- La DRHMD installera ensuite des groupes de travail avec les fédérations pour examiner l'ensemble des sujets portés par vos délégués. L'UNSA attend une réactivité forte des autorités face à l'urgence de la situation.



Soyez acteur de votre avenir  
**Osez l'UNSA !**

Je découvre l'UNSA



SUIVEZ-NOUS



**L'UNSA Défense, faites la différence !**

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision